

## Archives Départementales du Var

### Espace numérique pour la classe

#### Références du document

##### **Document 1 :**

Titre : Lettre de Jacques-René Hébert à Maximin Isnard lui demandant s'il pouvait imprimer son discours

Date : fin 1791

Nature : Correspondance

Cote : 1 J 242/11

##### **Document 2 :**

Titre : Discours de Maximin Isnard à l'assemblée

Date : 14 novembre 1791

Nature : Discours publié

Référence : Tiré d'un ouvrage intitulé « *Archives parlementaires de 1787 à 1860* ». Recueil complet des débats législatifs & politiques des chambres françaises. Imprimé sous la direction de M. J Madival.

#### Intégration pédagogique

4<sup>ème</sup> au collège

Place dans le programme : Ce document s'intègre dans la partie intitulé « les fondations d'une France nouvelle pendant la Révolution et l'Empire ».

2<sup>nde</sup> au lycée

Place dans le programme : Ce document s'intègre dans la partie intitulé « La Révolution française : l'affirmation d'un nouvel univers politique ».

#### Problématique(s)

- Comment s'exprime l'idée de participation politique à la Révolution ?

## Transcription

Monsieur

Nous étions au dessus de vous lorsque vous avez prononcé la désolation de Monsieur l'évêque de Rennes, permettez nous de vous venger de l'insulte que vous font les ennemis de la constitution, si vous ne faites point imprimer vous-même nous vous demandons la permission de le faire, nous avons retenu de votre discours de si belles phrases qu'en vérité vous nous devez le manuscrit.

Suivant notre usage nous vous traduirons et la presse gémira à la fois pour vous multiplier. Nous vous demandons en grâce de ne pas nous renvoyer au logographe, ce qui serait trop long.

Nous sommes avec respect et admiration,

Monsieur, vos très humbles et très obéissants  
serviteurs

Hébert et C.

Rue J. J Rousseau

N° 10

M. Dubois de France nous a permis comme patriote de nous réclamer de lui auprès de vous.

## Contextualisation

Il s'agit d'une lettre de **Jacques-René Hébert**, journaliste fondateur du journal « **Le père Duchesne** » qui écrit à **Maximin Isnard**, député du Var à la Législative, lui demandant s'il peut lui faire parvenir son discours du 14 novembre 1791 relatif aux prêtres réfractaires pour qu'il le publie dans son journal.

Ce discours est à l'origine du décret sur les **prêtres réfractaires** du 29 novembre 1791. Il stipulait que tous les prêtres réfractaires ne pouvaient invoquer les droits de la Constitution, qu'ils seraient en conséquence traités en suspect et soumis à une surveillance particulière et qu'en outre ils perdraient leur traitement. Louis XVI mit son veto à ce décret, ce qui d'ailleurs fut à l'origine de « *la grande colère* »

lancé par Hébert contre « **Monsieur Veto**, qui se fout du peuple et qui prend les calotins sous sa protection » (Le père Duchesne n° 102).

La séance du 14 novembre 1791 fut houleuse (cf discours), de nombreuses voix s'élevèrent contre un discours qui apparaissait comme franchement anticléricale : « *La religion est un instrument avec lequel on peut faire beaucoup plus de mal que les autres* ». **Claude Le Coz**, évêque constitutionnel de Rennes et député d'Ille-et-Vilaine (cf biographie), demande la parole pour dénoncer ce discours qualifié de « *code d'athéisme* ». La question de savoir si ce texte devait être imprimé et envoyé dans les départements fut débattue et votée. Cette motion fut rejetée d'une faible majorité, ce qui explique la teneur de la lettre qu'**Hébert** envoie à **Maximin Isnard**. Lorsque celui-ci évoque « *l'insulte que vous font les ennemis de la constitution* », il s'agit bien du refus par l'assemblée de faire imprimer le discours. Hébert se propose alors de le faire imprimer dans son journal.

Il est intéressant de noter que la fracture idéologique entre **Maximin Isnard**, futur député girondin et **Jacques-René Hébert**, idéologue des sans-culottes, ne s'est pas encore opérée (cf biographies des deux personnages). En effet, **Isnard** est réélu à la Convention nationale le 5 septembre 1792. Ce n'est qu'à partir de ce moment que, effrayé par la poussée des sans-culottes parisiens, il s'oriente vers la droite et siège avec les Girondins.

Il devient alors membre du Comité de défense générale, ancêtre du Comité de Salut Public, institué le 3 janvier 1793. Lors du **procès de Louis XVI**, il vote pour l'appel au peuple, pour la mort et contre le sursis. Le 5 mars 1793, il se fait remarquer en qualifiant la Convention de « *machine à décret* » placée entre les mains de la faction montagnarde. Le 16 mai 1793, il est élu président de la Convention. Le 25, il réplique à une députation de la Commune, venant dénoncer l'arrestation d'**Hébert** par la Commission des Douze : « *Si jamais la Convention était avilie, [...] Si par ces insurrections toujours renaissantes il arrivait qu'on portât atteinte à la représentation nationale, je vous le déclare, au nom de la France entière, Paris serait anéanti...* », il conclut, menaçant les « *anarchistes* » : « *Le glaive de la loi, qui dégoutte encore du sang du tyran, est prêt à frapper la tête de quiconque oserait s'élever au-dessus de la représentation nationale.* ».

Ces propos suscitent de vives protestations de Marat et Danton qui attaquent le président et prennent la défense des pétitionnaires. Il doit alors quitter son poste au profit de Hérault de Séchelles.

Cette anecdote montre à quel point les dissensions idéologiques se sont cristallisées en l'espace de deux ans : alors qu'en 1791, la lettre montre un réel respect entre

les deux hommes, en 1793, Hébert et Isnard sont deux ennemis politiques que tout oppose et que rien ne peut réconcilier.

Le rôle politique d'Isnard ainsi que ses écrits lors de la Convention thermidorienne, du Consulat et de l'Empire confirment son évolution politique de plus en plus réactionnaire. Elu député au Conseil des Cinq-Cents, il siège avec la droite royaliste et publie en 1802 un ouvrage intitulé « *De l'immortalité de l'âme* » dédié au pape.

### *Piste(s) d'exploitation pédagogique*

#### **Programme de 4<sup>ème</sup> :**

Selon le BO spécial n°6 du 28 août 2008, on demande de « *raconter des événements, des épisodes de la vie d'acteurs révolutionnaires, des prises de décision et expliquer leurs enjeux et leur importance historique* ».

On peut travailler sur les réformes législatives ou aussi le rôle de la presse pendant cette période, notamment celui du « Père Duchesne ».

#### **Programme de 2<sup>nde</sup> :**

Selon le BO spécial n° 4 du 29 avril 2010 on doit traiter la question des expériences politiques qui ont marqué la Révolution ainsi que « *mettre l'accent sur quelques journées révolutionnaires significatives, le rôle d'acteurs individuels et collectifs, les bouleversements politiques, sociaux et religieux essentiels* »